

PLEIN REGARD

DIMANCHE
28 JUIN
2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

GRANDE BROCANTE À NEMOURS

 **PARKING NETTO, NEMOURS** | INSCRIPTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PLEIN REGARD

INFORMATIONS DE L'EXPOSANT

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Particulier Professionnel (Kbis obligatoire)

PIÈCE D'IDENTITÉ (OBLIGATOIRE)

Type de pièce : Carte d'identité Passeport Titre de séjour

N° de pièce d'identité : _____

Délivrée le : ____ / ____ / ____ Par (autorité) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____



POUR LES PROFESSIONNELS (OBLIGATOIRE)

N° d'extrait Kbis : _____

Date d'extrait Kbis : ____ / ____ / ____



RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Nombre de mètres : _____ m

Tarif : 4 € le mètre linéaire

MONTANT TOTAL : _____ €

Emplacement avec véhicule souhaité
(selon disponibilité)


RÈGLEMENT PAR VIREMENT

Titulaire du compte : PLEIN REGARD

Domiciliation :
20 SQUARE BEAUREGARD
77140 NEMOURS

IBAN (International Bank Account Number) :
FR76 3008 7338 6400 0209 4680 245

BIC (Bank Identifier Code) :
CMCIFRPP

 Justificatif à envoyer à : regardplein@gmail.com



ENGAGEMENT

Je soussigné(e) _____
déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature : _____

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

- 1 La brocante se déroule le 28 juin 2026 sur le parking Netto à Nemours.
- 2 Le tarif est fixé à 4 € le mètre linéaire. Toute réservation est due.
- 3 L'inscription est validée uniquement après réception du paiement.
- 4 L'installation des exposants se fait le matin (horaires précisés ultérieurement).
- 5 Les exposants doivent respecter les emplacements attribués par les organisateurs.
- 6 Seuls les objets d'occasion neufs sont autorisés à la vente.
- 7 La vente de produits alimentaires, dangereux ou illégaux est strictement interdite.
- 8 Chaque exposant doit laisser son emplacement propre en fin de journée.
- 9 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.
- 10 En cas d'intempéries ou de force majeure, l'événement pourra être annulé sans remboursement.
- 11 Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de soutenir notre association! 